

COMPTE RENDU

Réunion d'information sur le projet de requalification de la place Calixte Camelle

**Mercredi 12 juillet 2023, à 18 h, au centre d'animation de la Benauge,
23 rue Raymond Poincaré, à Bordeaux.**



Etaient présents :

- 25 habitantes et habitants.
- Françoise Frémy, maire-adjoint du quartier Bordeaux Bastide.
- Didier Jeanjean, adjoint au maire en charge de la Nature en ville et des quartiers apaisés.
- Marc Etcheverry, Conseiller municipal délégué pour l'emploi et la gestion des terrasses (dans ce cadre, les autorisations de terrasses sur l'espace public.
- Sandrine Jacotot, adjointe au maire chargée des commerces, des marchés et des animations de proximité.
- Maryline Baron, secrétaire générale, Mairie de quartier Bordeaux Bastide.
- Françoise Arthur, responsable de quartier, Mairie de quartier Bordeaux Bastide.
- Sophie Rouzet, direction des usages de l'espace public, Mairie de bordeaux.
- Pascal Jarry, Mission Démocratie Permanente, Mairie de Bordeaux.
- Catherine Bénevent, David Laurenti, Pole Territorial, Bordeaux Métropole.

INTRODUCTION

Pascal Jarry, directeur de la mission permanente de la mairie de Bordeaux, introduit la rencontre.

I - REQUALIFICATION DE LA PLACE CALIXTE CAMELLE

David Laurenti, chargé d'opération auprès du Pole Territorial de Bordeaux Métropole, présente le projet de requalification de la place Calixte Camelle.

Il rappelle, d'abord, le contexte général qui a précédé la mise en œuvre, depuis septembre 2022, de l'expérimentation sur la place Calixte Camelle, consistant à :

- **apaiser la place en piétonisant son quadrant Nord Est** et en supprimant l'effet « rond-point »,
- **mettre en oeuvre un aménagement pragmatique avec un marquage ludique et du mobilier spécifique** permettant de mettre en valeur la place, de dynamiser les usages et de préfigurer l'aménagement définitif.

A - Rappel du contexte avant la mise en œuvre de l'expérimentation



B - Rappel des principaux enjeux du programme de requalification de la place Calixte Camelle :

- **Apaiser** : réduire la place de la voiture, piétonniser une partie de la place, anticiper les futurs projets prévus dans le quartier et notamment la ligne de bus express prévue sur le Cours du Rouzic (liaison Pont à Pont).
- **Sécuriser** = mettre en sécurité les pieds d'arbres (problématique de racines apparentes) et reprendre les revêtements dégradés.
- **Dynamiser** = maintenir et favoriser les usages existants sur la place (manifestations, marché...), irriguer les commerces sédentaires, permettre le déploiement de terrasses.



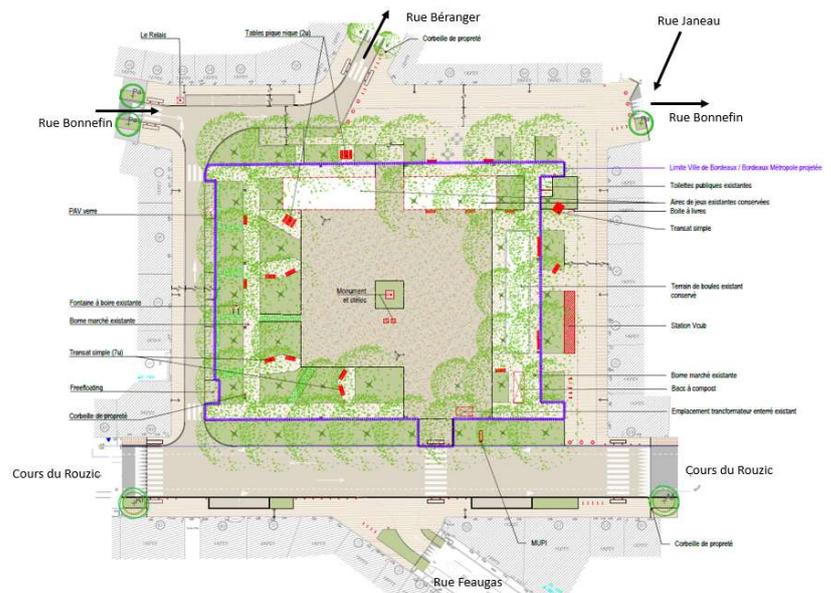
C- Rappel des caractéristiques principales de l'expérimentation (préfiguration) actuelle sur la place :

- Mise en œuvre depuis mi-septembre 2022 avec marquage ludique,
- Fermeture par barrières tournantes « type rue aux enfants »,
- Evolution du plan de circulation avec inversion des sens de circulation des rues Béranger et Janeau (à la suite de la piétonisation de la rue Bonnefin sur la section Béranger/Janeau),
- Passage de 72 places de stationnement à 37 places,
- Mise en œuvre de mobilier spécifique : 6 chaises longues simples, 3 chaises longues doubles, 6 bancs droits, 3 tables de pique-nique (dont 2 PMR), 12 tables simples (dont une avec échiquier) et 24 chaises, 2 jardinières et 1 kiosque
- Création de stationnements minute à l'angle des rues Bonnefin et Béranger.

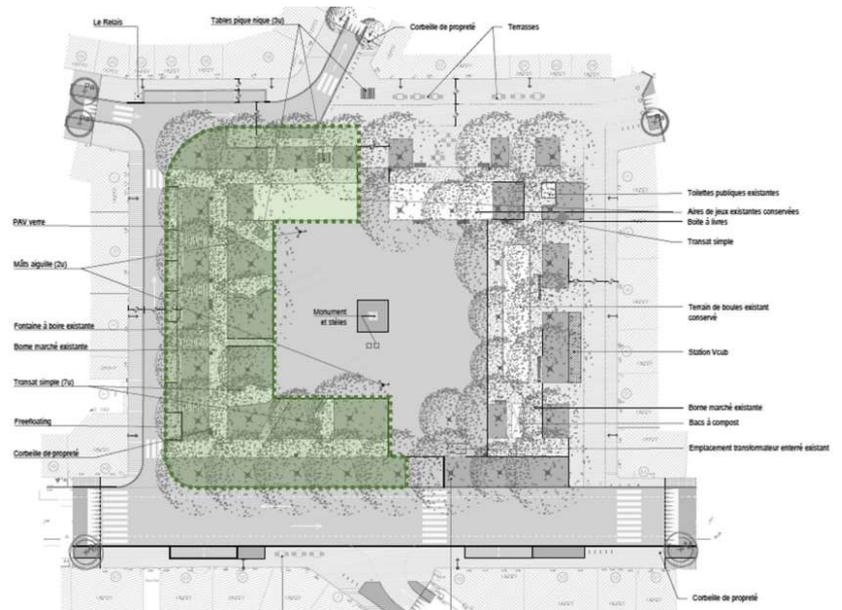


D - Présentation des caractéristiques principales du projet de requalification de la place Calixte Camelle envisagé et reposant sur le principe adopté dans le cadre de l'expérimentation de piétonisation du quadrant Nord Est de la place :

- Une place en plateau jusqu'en façade du cours du Rouzic
- Circulation apaisée avec création d'une aire piétonne
- Revêtement de surface qualitatif aux abords de la place
- Conservation des platanes

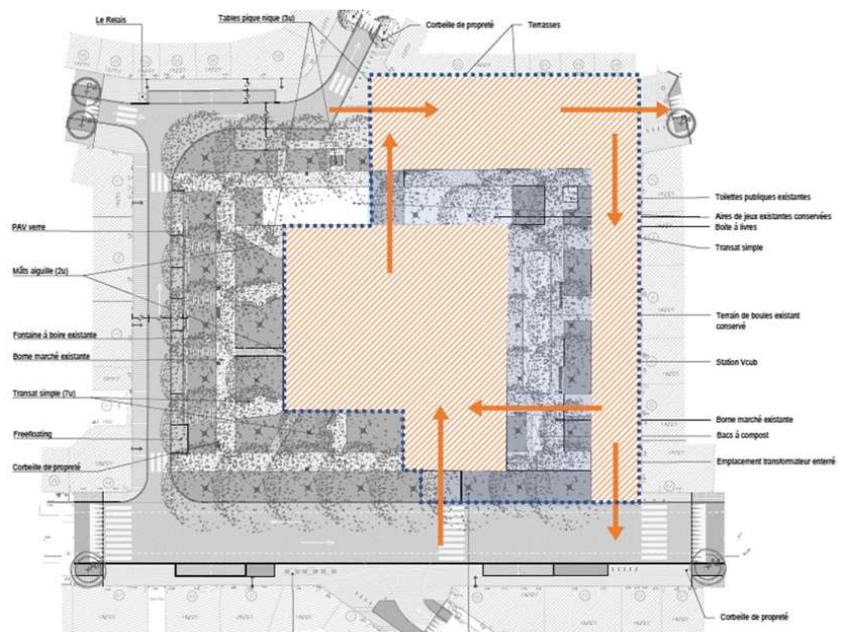


- Création de fosses plantées et des cheminements confortables
- Sécurisation de la place (racines,...)
- Stelle Calixte Camelle conservée en cœur de place



Espace esprit « square » à l'ouest

- Réutilisation du mobilier mis en œuvre dans le cadre de l'expérimentation
- Déplacement de la station Vcub à l'est côté aire piétonne...
- Revêtement adapté au marché et manifestations sur le cœur



Espace esprit plus « urbain » à l'est

Croquis d'ambiance



E – Présentation du bilan de l'aménagement projeté en chiffres (à stabiliser et confirmer dans le cadre de la poursuite de l'étude du projet) :

	Etat actuel	Etat projeté	Bilan
Surface minérale	6760 m ²	5500 m ²	-1260 m²
Surface désimperméabilisée Espaces verts	40 m ²	1300 m ²	+1260 m²
Nombres d'arbres	41	46	+5
Places de stationnement	37	17	-20
Stationnement « freefloating »	1	1	0
Stationnement vélos	26	34	+8
Mobiliers	6 chaises longues simples 3 chaises longues doubles 6 bancs droits 3 tables de pique-nique classique, (dont 2 PMR), 12 tables simples (dont une avec échiquier) 24 chaises	7 chaises longues simples 1 chaise longue double 9 bancs droits 3 tables de pique-nique classique (dont 2 PMR) 12 tables simples (dont une avec échiquier) 24 chaises	Réutilisation du mobilier mis en œuvre pour l'expérimentation

Montant prévisionnel de l'opération : 2 300 000 € TTC

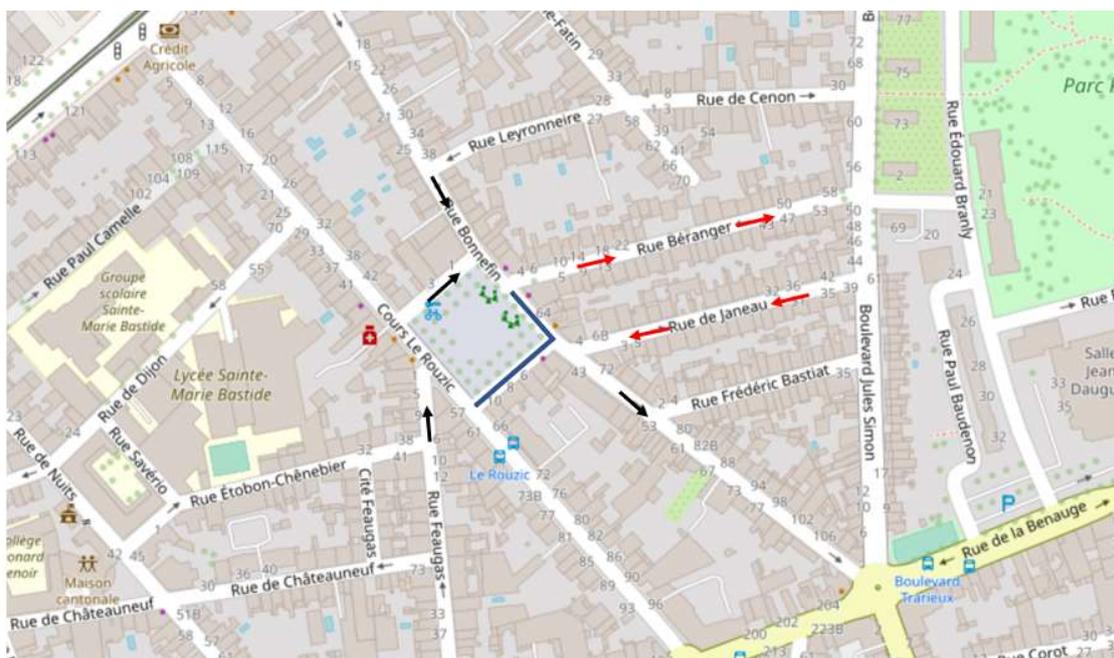
F) Présentation du plan de circulation envisagé:

Il n'est pas prévu à ce stade du projet d'évolution du plan de circulation par rapport au plan de circulation adopté dans le cadre de l'expérimentation.

Le projet d'aménagement présenté permet néanmoins :

- d'envisager des adaptations en fonction des retours d'usage,
- de prévoir et d'anticiper l'évolution de la circulation dans le quartier lié aux projets connexes (bus express).

Après aménagement de la place Calixte Camelle



G – Planning prévisionnel de l'opération :



Le démarrage des travaux de dévoiement/renouvellement des réseaux devrait débuter pendant le 4^e trimestre de l'année sur une période d'environ un an.

Les travaux de requalification de la place commenceraient à partir du quatrième trimestre 2024 pour une durée d'environ 10 mois.

La présentation est annexée au compte rendu (cf. annexe).

III SYNTHÈSE DES REMARQUES ET DES ÉCHANGES

Nota : le compte-rendu ci-dessous résume la majorité des échanges sur la base de l'enregistrement effectué pendant la réunion.

En noir les retours des riverains.

En bleu les réponses aux questions apportées lors de la réunion.

A – Retours d'usages et/ou d'expériences dans le cadre de l'expérimentation sur la place Calixte Camelle :

- Le président de l'association Bast'ID, riverain de la rue Béranger, indique être globalement satisfait de l'apaisement actuel et du déploiement d'une aire piétonne sur le quadrant Nord Est de la place. Il indique également qu'il trouve toujours des places de stationnement disponibles autour de la place ou dans la rue. Il ressent, toutefois, une augmentation du trafic sur la rue Beranger et que cette rue s'avère, de fait, moins agréable à vivre.
Il ne trouve pas vraiment de point négatif lié à la piétonisation d'une partie de la place.
Il exprime sa frustration en voiture liée à l'impossibilité de pouvoir tourner à droite au niveau de la place Calixte Camelle pour revenir vers le cours du Rouzic depuis la rue Bonnefin. Cette situation induit un détour important pour rejoindre le cours du Rouzic.
- Un habitant depuis plus de 40 ans de la rue Béranger rejoint l'avis précédent concernant l'augmentation du flux de circulation sur la rue Beranger (passage plus fréquent notamment de camionnettes et de camions).

Il ne s'agit pas d'un problème de sens de circulation mais d'une forme d'apaisement dans la rue qui a disparu.

Ce riverain demande s'il est possible d'étudier pour la rue Béranger la mise en œuvre de ralentisseurs et d'ellipses indiquant la vitesse limite au sol.

Il constate, par contre, une dynamisation de la place liée à l'expérimentation.

Il indique, enfin, que les barrières tournantes seraient à remplacer voire à supprimer dans le cadre du projet d'aménagement définitif.

D'après lui, il n'y aurait pas besoin de conserver ces barrières en adoptant une signalisation adaptée et/ou en contraignant le passage des véhicules sur la rue Bonnefin, entre la rue Beranger et Janeau (surélévation du passage,...).

- Un commerçant (boulangier) indique regretter ne pas avoir eu de visite ou rencontre, dans le cadre de l'expérimentation, d'un représentant de la mairie ou des services pour faire le point sur sa situation.

Il indique également des contraintes d'usages notamment lors des livraisons (avec des camions qui stationnent au bout de la rue et qui l'obligent à des opérations de manutentions complémentaires) ou qui n'arrivent pas à stationner à proximité.

Il constate également du stationnement anarchique de voitures sur les places d'arrêt minute normalement dédiées aux commerces.

La circulation et le stationnement sont plus difficiles.

- Un riverain, habitant de la rue Cazenave, indique que le bilan de l'expérimentation est plutôt positif. Ce riverain, qui vient la plupart du temps à pied ou à vélo, constate une place vivante et apprécie la présence de foodtruck (pizza).

Le mobilier installé dans le cadre de l'expérimentation est intéressant, utilisé au quotidien et également lors des événements organisés sur la place.

Concernant les problématiques indiquées par les commerçants (moins de circulation automobile), il indique qu'il était question de clarifier d'où venaient les clients des commerces mais qu'il paraît aussi difficile d'objectiver ce point.

Son ressenti est toutefois, qu'en pratique, la grande majorité des clients des commerces de la place sont des riverains plutôt que des automobilistes de passage.

- Un riverain, faisant partie de l'association Cœur de Bastide, signale un bilan plutôt positif de l'expérimentation mais souligne également la difficulté de rejoindre, en voiture, le cours du Rouzic depuis la rue Bonnefin. Il interroge sur la possibilité d'instaurer un double sens sur la voie circulée de la place Calixte Camelle.

- Un riverain indique un bilan très positif et est globalement satisfait que l'expérimentation est été poussée jusqu'au bout.

Il relève toutefois des points d'amélioration avec notamment :

- la suppression du stationnement anarchique sur le passage piéton du cours du Rouzic devant les barrières tournantes,
- la nécessité d'assurer une continuité piétonne pour remonter vers la place depuis le cours du Rouzic et la rue Feaugas (notamment pour les lycéens/étudiants).

B – Questions/réponses dans le cadre des échanges :

- **Qu'est-ce-que veut dire surface désimperméabilisée ? A quoi correspond 40 m² de surface désimperméabilisée actuellement sur la place et 1300 m² projetée dans le cadre du projet ?**

La désimperméabilisation des sols (ou dépavage) consiste à retirer les surfaces imperméables et à les remplacer par une surface perméable, en particulier des espaces végétalisés.

La désimperméabilisation des sols permet d'améliorer le cadre de vie, de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, de favoriser la biodiversité et de contribuer à réduire le phénomène d'îlots de chaleur notamment par le phénomène d'évapotranspiration.

En l'occurrence, sur la place Calixte Camelle, la surface perméable actuelle est de 40 m² (uniquement les pieds d'arbres actuels) contre 1300 m² projetés dans le projet d'aménagement.

Cela permet, en particulier, de couvrir les racines d'arbres apparentes hors sol, d'éviter ainsi les accidents corporels et de protéger les arbres.

- **Pourquoi le nombre de chaises dans le cadre du projet définitif prévu à terme différent de celui de la situation actuelle (expérimentation) ?**

Il est prévu de réutiliser autant que possible le mobilier déployé dans le cadre de l'expérimentation. Ce mobilier sera adapté et complété en fonction des besoins du projet. Le positionnement sur les plans à ce stade de l'étude reste indicatif.

- **Pourquoi avoir choisi ces chaises longues qui ne permettent pas de se relever facilement ? Serait-il possible de les remplacer ?**

Le mobilier déployé a été choisi en lien avec le projet d'aménagement pragmatique retenu lors de la réunion du 6 décembre 2021, à la suite du travail des étudiants de la section des métiers d'Arts et du Design du Lycée Magendie. Ce mobilier n'est pas le même que celui mis en œuvre sur d'autres projets d'aménagement sur Bordeaux. Il est particulièrement apprécié notamment des lycéens et étudiants.

Il ne constitue pas le seul type de mobilier mis en œuvre dans le cadre de ce projet (bancs droits, tables, chaises, kiosque...).

- **D'autres riverains soulignent, au contraire, la qualité, l'originalité et la diversité du mobilier déployé.**

L'installation de tables avec des chaises est particulièrement appréciée et permet à chacun de s'asseoir et de profiter de l'espace public.

Des chaises longues similaires ont été déployées sur d'autres espaces publics (parc au Tasta) et sont appréciées par des jeunes personnes mais aussi des plus âgées.

- **Serait-il possible d'envisager la mise en double sens de la voie circulée de la place Calixte Camelle, entre la rue Bonnefin et le cours du Rouzic, afin de faciliter la circulation dans le quartier et d'éviter des détours importants ?**

Le PT Bordeaux n'est pas favorable sur la possibilité d'instaurer un double sens sur la voie circulée de la place Calixte Camelle. Il paraît, en effet, difficilement envisageable avec la conservation d'un stationnement longitudinal le long de la place comme prévu dans le cadre du projet.

Cela risque également d'entraîner une augmentation des flux de circulation sur cet axe qui irait à l'encontre du projet d'apaisement de la place Calixte Camelle. Une autre solution pourrait être simplement d'inverser le sens de circulation de cette rue. La question de la mise à double sens ou d'inversion de la voie sera étudié par les services.

- **Quelles solutions pour remédier à l'augmentation du flux de circulation et de la vitesse sur la rue Béranger ? La rue Béranger est moins apaisée ; est-il possible de poser des ralentisseurs ou de rajouter du marquage de signalisation (éllipses,...) ?**

Jusqu'à présent, les services n'avaient pas d'alerte sur des problématiques de flux de circulation dans cette rue. Il est possible de réaliser des comptages afin d'objectiver les ressentis des riverains.

A ce stade, il paraît nécessaire d'attendre encore avant la pose de ralentisseurs qui peuvent être également à l'origine de contraintes (nuisances sonores,...).

La mise en place d'un stationnement en chicanes pourrait également s'envisager. Il est, par contre, possible de prévoir un renforcement du marquage par les services avec la mise en place d'ellipses.

- **Comment sera assurée la continuité entre la place Calixte Camelle et la rue Feugas ? Actuellement, la traversée du cours du Rouzic depuis la rue Feugas est difficile et constitue un gros souci. Il convient d'assurer une continuité depuis cette rue vers la place dans le cadre du projet d'aménagement.**

Il est prévu de traiter la place Calixte Camelle et le cours du Rouzic en plateau (avec des bordures de trottoir de 2 cm seulement), de façades à façades, du cours du Rouzic jusqu'à la rue Bonnefin.

Cette disposition va permettre d'apaiser la circulation sur le cours du Rouzic, d'améliorer et favoriser la traversée piétonne du cours du Rouzic notamment depuis la rue Feugas vers le cœur de la Place Calixte Camelle.

- **Comment vont faire les commerçants qui vont subir la suppression de 20 places supplémentaires dans le cadre du projet de requalification par rapport à la situation actuelle ? Les commerces ne travaillent pas qu'avec les riverains mais aussi avec des clients qui circulent en voiture (moins de voitures = moins de travail).**

Le PT Bordeaux indique que le projet de requalification de la place Calixte Camelle nécessite de fait de remplacer le stationnement en épi par un stationnement longitudinal et entraîne, par voie de conséquence, la réduction des places (sachant que 2 à 2,5 places en épi correspondent à 1 place longitudinal). Le stationnement en épi n'est plus mis en œuvre sur les projets d'aménagement d'espaces publics car moins sécuritaire et plus accidentogène. Il est également souligné que le stationnement actuel en épi sur la place se fait au détriment des arbres (il n'y a quasiment pas de fosses végétalisées en pied d'arbres).

Il est indiqué que les commerces n'ont pas nécessairement besoin de ces 20 places de stationnement sur la place mais qu'il est nécessaire, par contre, de veiller à ce que le stationnement minute dédié aux commerces soit davantage respecté ; cela constitue un enjeu important pour la dynamique de place.

Il est également possible d'étudier le renforcement du stationnement minute notamment sur la rue Bonnefin.

Enfin, Il est également rappeler que le projet doit dynamiser la place et apporter de nouveaux usages avec la possibilité pour les commerçants de déployer des terrasses.

L'expérimentation a permis la mise en œuvre de tables et de chaises sur l'espace public piétonnisé de la rue Bonnefin à proximité des commerces pour essayer d'améliorer la dynamique des commerçants.

- **Quelles sont les essences des arbres prévues d'être plantées ?**

A ce stade du projet, les essences des arbres prévus à l'entrée et à la sortie de la place Calixte Camelle (5 arbres supplémentaires projetés) ne sont pas encore définies. Ces arbres seront choisis avec le service patrimoine végétal et biodiversité de Bordeaux Métropole.

- **Les barrières tournantes installées dans le cadre de l'expérimentation seront-elles conservées dans le projet d'aménagement définitif ?**

Les barrières tournantes ne seront pas maintenues dans le cadre du projet final et réutilisées pour d'autres projets (rues aux enfants).

Celles-ci seront remplacées par des bornes escamotables qui seront mieux intégrées au projet de requalification de la place Calixte Camelle et qui permettront de matérialiser l'espace piétonnisé (quadrant Nord Est de la place identique à celui de l'expérimentation).

- **Comment sera gérée la problématique des eaux pluviales dans le cadre du projet ? Un riverain rappelle, qu'en juillet 2013, un orage violent a entraîné des inondations dans le quartier (plus de 30 cm d'eaux sur la rue Bonnefin).**

Le PT Bordeaux indique que l'orage de juillet 2013 était particulièrement exceptionnel puisque l'évènement pluvieux était qualifié de centenal.

S'il a été envisagé la création d'un bassin de rétention sur la place Calixte Camelle (qui aurait nécessité de couper les platanes existants), la régie de l'eau, gestionnaire des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, oriente les réflexions sur d'autres solutions stratégiques comme le renforcement de réseaux structurants et de poste de refoulement situé dans le quartier.

Il n'est donc pas prévu de créer un bassin sur la place Calixte Camelle.

Le PT Bordeaux prévoit, par contre, dans le cadre du projet d'aménagement de créer les bouches d'égout et grilles d'évacuation nécessaires pour la collecte des eaux pluviales sachant que la place sera réalisée en plateau avec un nivellement prévu légèrement en forme de dôme depuis le cœur de place vers les espaces verts créés et les voiries (circulées ou piétonnes) entourant la place.

- **Quand on parle de circulation apaisée, comment les parents peuvent-ils amener leurs enfants à l'école s'il y a moins de places de stationnement à proximité ?**

La mairie indique qu'il y a un programme municipal prioritaire appelé « rue aux enfants » et que ce programme consiste à piétonniser de façon temporaire ou permanente les rues situées à proximité des écoles maternelles et élémentaires afin d'offrir aux écoliers et à tous les passants des espaces sécurisés et moins pollués mais aussi pour changer les habitudes consistant à utiliser systématiquement la voiture.

Le projet est progressivement déployé, au rythme de 15 à 20 écoles par an, et contribue à créer une ville plus apaisée.

- **Quel type de revêtement prévoyez-vous sur la place pour garantir la circulation et la prise en compte des personnes à mobilité réduite ?**

Les revêtements prévus sont qualitatifs et adaptés en fonction de leur localisation sur le projet (béton désactivés en cœur de place, dallage et pavés sur aire piétonne et trottoirs, stabilisé et pavés enherbés côté espaces végétalisés,...), ils permettront la circulation des personnes à mobilité réduite.

C'est un enjeu important pour l'équipe municipale.

La place PMR existante sera notamment conservée dans le cadre du projet définitif.

- **Serait-il possible de végétaliser encore davantage la place Calixte Camelle dans le cadre du projet de requalification ?**

Le projet d'aménagement doit répondre à l'ensemble des usages et notamment la tenue du marché hebdomadaire et des manifestations en cœur de place.

Le projet présenté permet le déploiement du marché tout en désimperméabilisant une partie de la place pour sécuriser et pérenniser les arbres et protéger leurs racines. La réduction de l'espace urbain en cœur de place est aussi compensée par la mise en place de l'aire piétonne créée sur le quadrant Nord Est.

- **Il n'y a pas eu de prise en compte de la situation des commerçants dans le cadre du projet d'expérimentation.**

La Maire de quartier, Mme Frémy, souligne avoir toujours défendu les commerçants et fait en sorte notamment que du mobilier et des terrasses puissent être déployés sur l'aire piétonne de la rue Bonnefin, mise en œuvre dans le cadre de l'expérimentation.

La Maire de quartier indique également avoir rencontré certains commerçants. M. Etcheverry confirme l'engagement de Mme Frémy en particulier sur la question du déploiement des terrasses par certains commerçants de la rue Bonnefin.

- **Le drainage sur la rue Béranger par fortes pluies n'est pas très bon.**

Un signalement de cette situation sera fait auprès de la régie de l'eau.

- **Quel projet à venir sur le cours du Rouzic ?**

Le bus express (la liaison Pont à Pont) va passer sur le cours du Rouzic, pour partie, en site propre. Une réunion spécifique sera organisée ultérieurement par la mairie de quartier pour présenter ce projet.

C – Autres propositions et/ou suggestions par rapport au projet présenté en réunion

- **Serait-il possible de déplacer dans le cadre du projet la stelle Calixte Camelle située en cœur de Place ?**

La stelle et l'espace autour de celle-ci constitue un obstacle aux manifestations. Il manque également un espace surélevé d'animation culturelle (estrade) lors des manifestation.

- **Les aires de jeux, le terrain de pétanque et le toilette public constituent une coupure à la circulation entre le cœur de place et l'aire piétonne.** Il serait nécessaire d'atténuer, voire de supprimer, cette jonction entre l'aire piétonne et le cœur de place.

- **Les points d'alimentation électrique et d'eau pour les évènements organisés sur la place sont défectueux et à améliorer dans le cadre du projet de requalification**

Ces propositions/suggestions seront étudiées. Il est toutefois rappelé que le budget pour cette opération reste limitée et conditionne aussi leur intégration dans le cadre de l'aménagement définitif.

- Une riveraine indique qu'il faudrait améliorer/renforcer la communication et l'information préalable des riverains pour les prochaines réunions d'information (mise en œuvre d'affiches,...).
- Le président de l'association Basti'ID indique qu'il souhaiterait être associé à une nouvelle réunion d'échange avant le déploiement du projet d'aménagement.

CONCLUSION

Didier Jeanjean et Françoise Frémy remercient l'ensemble des participants (riverains, représentants des associations, commerçants) et les services pour la richesse des échanges. Les propositions et suggestions seront étudiées et analysées avec un objectif de faire aboutir ce projet dans le délai présenté.